de l'habileté technique, de la force d'imagination et de la vigueur personnelle. Je ne puis que dire aux auteurs de sombres prédictions du genre de celles que j'ai relevées, que ce n'est pas le moment de sous-estimer la Grande-Bretagne.

Rien, dans le discours du trône, n'indique que le gouvernement fédéral a l'intention de prendre les mesures qui s'imposent en vue de donner suite aux promesses qu'il a données à maintes reprises d'élaborer un programme national d'assurance-santé.

Dans l'exposé qu'il soumettait à la conférence fédérale-provinciale tenue à Ottawa en août 1945, le gouvernement fédéral soulignait la compétence exclusive que possèdent les provinces dans le domaine de l'hospitalisation (sauf quant à l'hospitalisation des militaires) et il soumettait à l'examen des gouvernements provinciaux des propositions provisoires.

Ni alors ni depuis, le gouvernement fédéral n'a vraiment cherché à pousser les entretiens et les enquêtes indispensables à toute entente, entre les gouvernements fédéral et provinciaux, sur un programme d'assurancesanté.

Il serait fort irrégulier que le gouvernement fédéral donnât l'impression qu'il pourrait établir un programme national d'assurance-santé sans avoir préalablement procédé à une étude approfondie en vue de déterminer les données de base sur lesquelles doit reposer, en pareille matière, tout programme judicieux.

Le problème des frais médicaux est actuellement un des plus graves auxquels se heurtent les particuliers, aussi bien que les autorités provinciales et municipales qui, trop souvent, doivent acquitter elles-mêmes les frais d'hospitalisation et de soins médicaux dont les malades ne peuvent se charger.

La situation s'est transformée depuis le jour où le gouvernement fédéral soumettait ses propositions aux provinces, en 1945.

Les frais d'hôpital et les autres frais médicaux ont monté en flèche. Sans le dévouement des médecins canadiens dans nos collectivités, bien des malades ne recevraient aujourd'hui aucun traitement. Proclamons-le, en hommage éternel aux médecins de notre pays: ce n'est que rarement qu'un malade ait été privé de soins médicaux par suite de son impécuniosité. Mais l'état de chose régnant impose un fardeau prodigieux aux médecins, aux autorités provinciales et, plus particulièrement, aux municipalités.

Ce problème complexe ne saurait être résolu que lorsqu'on aura étudié à fond le coût des soins médicaux, de l'hospitalisation et des autres aspects des services de diagnostic, ainsi que des soins préventifs, chirurgicaux et médicaux. En 1945, les représentants du présent Gouvernement déclarèrent sans ambages, qu'à leur sens, il fallait procéder à des enquêtes approfondies avant d'aborder la question. Si ces enquêtes s'imposaient alors, elles sont encore plus urgentes aujourd'hui, puisque le problème se complique toujours davantage. L'enquête s'impose doublement, par suite de l'invasion croissante par le gouvernement fédéral des domaines fiscaux attribués aux provinces et aux municipalités. C'est pourquoi il doit être reconnu, de façon générale, que la première étape à franchir consiste nécessairement, à instituer une enquête qui serait menée par les représentants de la profession médicale, des conseils d'administration des hôpitaux, ainsi que des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Il ne suffit pas d'obtenir les avis des seules autorités qui soient disposées à les fournir. C'est là un sujet pour lequel il faut examiner de concert la totalité des dépenses. Le plus tôt cette enquête aura lieu, le plus vite on pourra discuter le problème en connaissance des principaux faits. Sans enquête de ce genre, la question ne pourra être attaquée d'une manière satisfaisante. Il n'y aurait alors aucune base d'entente entre les autorités fédérales, provinciales et municipales; or l'entente, à cet égard, est absolument nécessaire.

Le gouvernement fédéral néglige depuis longtemps d'annoncer cette enquête. J'espère qu'on ne proposera pas de débattre le sujet sans enquête préliminaire de ce genre, étant donné l'insistance avec laquelle le Gouvernement a antérieurement soutenu la nécessité d'une pareille enquête, en donnant justement la nécessité de cette enquête comme raison de ne pas discuter alors certains aspects de ses propositions. Quels que soient les moyens adoptés, une chose est certaine: il faudra trouver une méthode qui assurerait, au besoin, le diagnostic, ainsi que les soins chirurgicaux et médicaux nécessaires.

Il y a un point qu'il faudrait préciser. Nous ne réclamons pas l'étatisation de la médecine. Il y a lieu de préserver la liberté des rapports entre le médecin et ses malades. Il faut, à ce sujet, comme pour d'autres questions, prendre une décision bien nette. Ou bien nous croyons à l'autorité suprême de l'État. En Russie, la médecine est étatisée. Elle est étatisée dans tous les pays communistes. Ce régime a également été adopté par certains pays qui sont loin d'être communistes. Mais la plupart d'entre eux savent, par une malheureuse expérience, que le régime n'est bon ni pour